



→ Un client peut être coupé « changement de gaz » lorsque celui-ci est injoignable.

→ GRDF informe le client avec un courrier recommandé (en sus des courriers classiques et plusieurs appels sortants)

→ Une visite à domicile a lieu avant la coupure pour essayer, une dernière fois, d'obtenir un rendez-vous de réglage. En cas d'absence, le gaz est coupé. Un flyer est laissé sur place pour une remise en service en 24/48 h.

→ Les coupures « changement de gaz » ont lieu à tout moment car des milliers de clients doivent être sécurisés avant l'arrivée du gaz H. Par conséquent, ces coupures commencent dès le début de l'année et s'accroissent à l'approche de la bascule en gaz H

### Comment se remettre en service ?

Appeler le 03 66 88 17 91 muni de son n° de PCE à 14 chiffres entre 7h et 21h pour la remise en service